

**Question de M. Steve Boivin:**

Bonjour,

J'aimerais féliciter tous les membres du comité terrain et notre surintendant Trevor pour leur excellent travail.

Être membre de Mount Bruno est un immense privilège , avec toute son histoire.

C'est à nous tous , malgré nos divergences d'opinions, de perpétuer cette tradition d'excellence, en appuyant notre projet d'investissement.

Trois points que j'aimerais ajouter:

Quel sera le montant du droit d'entrée ajusté suite aux travaux ?

Possible d'appliquer l'excédant ( du 40000\$ ) du nouveau montant du droit d'entrée à la diminution de la dette ?

Le vote pour le projet, sera en réunion présentielle seulement j'espère ?

Pour les préoccupations des membres au sujet de la coupe de certains arbres, Augusta National a coupé 70 arbres cette année, juste au trou # 11 !

Merci beaucoup,

Steve Boivin

**Réponse de Claude Bédard:**

Cher M Boivin,

Indépendamment du Projet de réfection du parcours, le club recevra près d'\$1 million par année des membres dans le fonds de capital. Ces revenus proviendront de frais d'initiation que les membres continueront à payer ainsi que les contributions en capital de \$2,000 faites par chaque membre sénior et leurs épouses/époux. Environ 2/3 de ce montant ira aux dépenses en capital régulières (pavage du stationnement, achat de tracteurs et tondeuses, équipement de cuisine, etc.). L'autre 1/3 ira d'abord à notre compte d'épargne afin que nous puissions l'utiliser à des projets futurs.

Pour ce qui est du droit d'entrée, le comité des finances examine présentement l'idée de l'augmenter. Nous avons des comparatifs d'autres clubs et feront une recommandation au CA en ce sens. Dans la mesure où le droit d'entrée est haussé, ceci créerait initialement plus d'espace potentiel pour le fonds de capital. N'oubliez pas cependant que le droit d'entrée est payable sur une période de 5 ans. Ainsi, ces sommes ne seront pas initialement disponibles au club. De plus, un bon nombre de membres intermédiaires auront l'opportunité de devenir membres séniors au cours des dix prochaines années. Ceci limitera nécessairement le nombre de nouveaux membres que le club pourra accueillir. En plus, nous avons plusieurs membres en attente qui ont été admis en fonction d'un droit d'entrée de \$40,000. Pour tous ces facteurs, même si le CA augmentait le droit d'entrée aux nouveaux membres demain matin, une bonne période pourrait s'écouler avant que celle-ci ait un impact réel sur nos entrées de fonds.

Si l'augmentation du droit d'entrée mène éventuellement à un surplus dans le fonds de capital, il est probable que la contribution au capital de \$2,000 par année soit réduite, plutôt que réduire la dette, afin que tous les membres en bénéficient équitablement. Ceci prend en considération le fait que certains membres choisiront de ne faire qu'un paiement unique.

Claude Bédard  
[vaemma@gmail.com](mailto:vaemma@gmail.com)  
514-831-1975